

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-342

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119838-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports	N° 2026-342

Présentation du rapport annuel du concessionnaire ' Transports ' - Année 2025 - Information au Conseil

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le premier janvier 2023, Bordeaux Métropole, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a confié à la société Keolis Bordeaux Métropole Mobilités l'exploitation du réseau TBM dans le cadre d'un contrat de concession de service public de transports urbains et de services de mobilités durables. Ce contrat a été conclu pour une durée de 8 ans.

Cette mission comprend l'exploitation d'un réseau multimodal constitué en 2025 :

- de 6 lignes de tramway,
- de 2 lignes de bus express,
- de 60 lignes de bus régulières,
- d'un service de transport à la demande (Flex'Aéro, Flex'Artigues, Flex'Bouliac, Flex'Gares, Flex'Night),
- d'un service de transport événementiel (navettes Arena et Stade, et renforts occasionnels),
- du service de transport des personnes à mobilité réduite (Mobibus),
- de 49 lignes assurant les circuits scolaires des collèges et lycées (Scodi),
- de 27 parcs relais, 3 parcs mixtes et des pôles d'échanges,
- d'un service de vélos en libre-service (Le Vélo par TBM) avec près de 200 stations implantées, d'un service de prêt et location de vélos et d'abris-vélos sécurisés,
- d'un service de navettes fluviales (Le Bato).

Le contrat fixe les prérogatives respectives de Bordeaux Métropole et de Keolis Bordeaux Métropole Mobilités. Il précise l'offre de service de référence, le niveau de qualité attendu ainsi que les engagements et objectifs fixés au concessionnaire. A charge pour ce dernier de mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Conformément aux dispositions de l'article R. 3131-2 du Code de la commande publique, le concessionnaire doit produire avant le premier juin de chaque année un rapport d'activité portant sur l'année N-1. Keolis Bordeaux Métropole Mobilités présente donc, pour l'année 2025, les données relatives à son exploitation du réseau et des différents services. **Ce document rapporte la vision du concessionnaire, et non celle du concédant.**

Par ailleurs, l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales indique que dès sa communication, l'examen du rapport annuel est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Il convient donc de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante les termes du rapport annuel proposé par le concessionnaire Keolis Bordeaux Métropole Mobilités.

Ce document est consultable dans son intégralité sur pièce et sur place à l'immeuble Laure Gatet, salle 129, premier étage, aux heures d'ouverture au public.

Sont présentés ci-après les principaux résultats du réseau et de ses services tels qu'indiqués dans le rapport annuel du concessionnaire.

I. TBM – Le réseau de transports urbains

Les faits marquants : des travaux réalisés entre le 2 juin et le 31 août 2025 au niveau de Porte de Bourgogne et sur le pont de pierre ont permis la création des lignes E et F, et la modification des lignes A et C à partir du 6 décembre :

- Ligne E : gare de Blanquefort – Floirac Dravemont,
- Ligne F : Mérignac aéroport – Gare de Bègles,
- Ligne A : Le Haillan Rostand – La Gardette,
- Ligne C : Parc des expositions – Villenave Pyrénées.

Après la ligne G en juin 2024, le 6 décembre a également vu la naissance d'une deuxième ligne de bus express avec la ligne H. Cette dernière assure la circulaire des boulevards et relie les deux rives de la Garonne.

L'année 2025 a également vu l'accroissement de l'offre du service Mobibus avec une augmentation du parc de véhicules et du nombre de kilomètres commerciaux, ainsi que le renfort des lignes BATO 2 et 3 avec la mise en exploitation d'un cinquième bateau et la desserte du nouveau ponton Belvédère.

Concernant l'offre vélo, 10 stations de vélo en libre-service et 4 ilots smart ont été déployés en 2025, tandis que 17 nouveaux abris vélos ont été installés, dont 11 par KB2M, en plus de la création de 363 places supplémentaires au sein de l'abri Belcier.

La fréquentation du réseau : la fréquentation se base sur les validations issues de la billettique. L'année 2025 totalise 119 997 133 validations, soit une augmentation de +4% (+13% sur le bus et -2% sur le tram) par rapport à 2024 malgré les perturbations dues aux différents travaux. En dehors de cette période, les validations du service tramway ont augmenté de +3%.

59% des validations ont été réalisées dans un tramway (63% en 2024), et 39% dans un bus (36% en 2024).

En plus des validations brutes de la billettique, le concessionnaire établit un trafic commercial en ajoutant la non-validation estimée et en retirant la fraude. Ce trafic est estimé à 184 millions en 2025, soit +0,3% par rapport à 2024.

L'exploitation kilométrique : le nombre total de kilomètres commerciaux parcourus sur le territoire de la Métropole tous modes confondus en 2025 était de 35,7 millions de km (+1,4% par rapport à 2024).

II. Les résultats financiers

Les recettes tarifaires : les recettes tarifaires (y compris le service Le Vélo) s'élèvent à 94M€ en 2025, soit une hausse de +3% en comparaison de 2024. Elles se distribuent de la manière suivante :

- Recettes tarifaires tramway/bus/navettes fluviales/P+R/TAD/PMR : 92M€ (+2% vs 2024) ;
- Recettes tarifaires vélos: 1,7M€ (+22% vs 2024).

Les recettes annexes : avec un total de 4,9M€, les recettes annexes ont progressé de 13% comparé à 2024. Elles se composent principalement des recettes d'infraction pour 2,8M€ (+20% vs 2024) et des recettes publicitaires pour 2,1 M€ (+19% vs 2024).

Les résultats comptables du concessionnaire : le concessionnaire expose dans son rapport annuel les résultats financiers tels qu'ils résultent de sa comptabilité dont les comptes sont certifiés par le commissaire aux comptes de Keolis Bordeaux Métropole Mobilités.

Le rapport du concessionnaire affiche un résultat net négatif de 1,3M€ pour 2025.

Forfait de charges provisoire : le concessionnaire annonce un forfait de charges provisoire dans son rapport de 332 209 574 en € valeur 2025 (soit +6% vs 2024).

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

prendre acte des termes du rapport annuel du concessionnaire pour l'année 2025, joint à la présente.

Résultat du vote : Prend Acte.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--